

## Certificat d'affichage

Je, soussigné Michel DRUENE,  
Maire de la commune d'Usclas du Bosc

**Certifie**

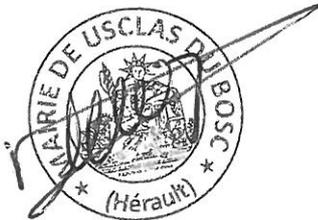
**Avoir fait procéder à l'affichage du 06.04.2017 au 20.06.2017**

**De :**

**L'avis d'enquête publique dont les modalités ont été fixées par arrêté préfectoral n°2017-I-331 en date du 23 mars 2017, relative à la demande de renouvellement d'autorisation et d'extension d'exploitation de la carrière « Pioch Camp », située commune d'Usclas du Bosc.**

Dans les panneaux d'affichage communaux et à la porte de la Mairie.

Fait pour servir ce que de droit  
A Usclas du Bosc, le 6 avril 2017  
Le Maire, Michel DRUENE





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affichage du 6.06  
au 20.06.2017

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### Installations classées pour la protection de l'environnement

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande formulée par Monsieur Pascal MOISAN, Directeur de la Société CARRIERES DES ROCHES BLEUES dont le siège social est situé au lieu-dit «Naffrie», route de Pézenas BP 13 – 34630 – SAINT THIBERY, en vue :

- de l'obtention du renouvellement d'autorisation – et d'extension - d'exploiter la carrière située au lieu-dit « Pioch Camp» sur la commune d'USCLAS-DU-BOSC ;

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 36 jours, du mardi 16 mai 2017 (9 heures) au mardi 20 juin 2017 (16 h 30).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'USCLAS-DU-BOSC, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et à la mairie du BOSC.

#### Le dossier est consultable :

- à la mairie d'USCLAS-DU-BOSC, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie : mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- dans les 4 autres communes situées dans le rayon du périmètre d'affichage de 3 km défini autour de l'installation : SAINTE-JEAN DE LA BLAQUIERE, LE BOSC, SAINT-PRIVAT, et SOUMONT aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies :
  - SAINTE-JEAN DE LA BLAQUIERE : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h.
  - LE BOSC : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
  - SAINT-PRIVAT : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 16 h
  - SOUMONT : le mardi de 14 h à 16 h et le jeudi de 14 h à 17 h
- sur le site internet des services de l'État : [http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation du public/ Installations classées](http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation%20du%20public/Installations%20classées)
- sur le poste informatique situé en Préfecture de l'Hérault, bureau de l'Environnement, sur rendez-vous en téléphonant au 04 67 61 62 57.

#### Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Gilbert MORLET, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences dans les mairies d'USCLAS DU BOSC et du BOSC, aux dates ci-après :
  - mardi 16 mai 2017, de 9 h à 12 h en mairie d'USCLAS DU BOSC
  - mardi 23 mai 2017, de 9 h à 12 h en mairie du BOSC
  - vendredi 2 juin 2017, de 9 h à 12 h en mairie du BOSC
  - mardi 20 juin 2017, de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie d'USCLAS DU BOSC (clôture de l'enquête)
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'USCLAS DU BOSC, siège de l'enquête
- formulées sur les registres d'enquête dans les mairies d'USCLAS DU BOSC et du BOSC, lieux de permanences du commissaire-enquêteur
- transmises par voie électronique à l'adresse : [enquete.roches.bleues@orange.fr](mailto:enquete.roches.bleues@orange.fr) (les messages ne doivent pas comporter de pièces jointes, celles-ci doivent être transmises par courrier au commissaire enquêteur)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Joël MATHIEU ; téléphone 06 18 07 85 32 ; adresse mail : [joel.mathieu@eiffage.com](mailto:joel.mathieu@eiffage.com)

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie d'USCLAS DU BOSC, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure ICPE, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

\*\*\*\*\*

34, PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2

[www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

tous nos horaires d'accueil sont disponibles sur notre site INTERNET